



Avis de course

Challenge GYC 2015

Obligations : jauge HN – Licence FFV 2015
Règles Courses à la Voile ISAF/FFV/2013-2016 sous RIR

**8 mars, 22 mars, 12 avril,
4 octobre, 18 octobre, 8 novembre**

Briefing des chefs de bord le jour de régates à 9h30

Mise à disposition sur l'eau à partir de 10h

*Remise des prix le samedi 21 novembre 2015
à 18h au club-house du Gruissan Yacht Club*

Inscription impérative au plus tard la veille des régates à 19h

Quai de la tramontane
11430 GRUISSAN

Tél : 04 68 49 29 39
gruissan.yacht.club@wanadoo.fr

<http://www.gruissan-yacht-club.fr>



Gruissan Yacht Club
Régates

L'organisateur du Challenge est le **Gruissan Yacht Club**
avec le soutien de l'Office de Tourisme et de la Ville de Gruissan

La langue officielle pour le règlement, les instructions et les informations concernant la course, ainsi que la langue de trafic radio, est le français.

Président du Comité d'organisation :	J. Roques
Président du Comité de course :	Sylvie Martinelli, Thérèse Gongora
Responsables des résultats :	P. Bolliet, et E. Hortes
Jury :	G. Boucourt

1. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- La régata est ouverte aux bateaux de la classe HN France / OSIRIS sauf classe A (bateaux de moins de 1000 kg).
- Le Comité d'organisation et le Comité de course demeurent libre d'accepter ou de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata, ou se trouve au-delà de la capacité d'accueil du port de Gruissan.
- La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale.

2. REGLEMENT :

Frais d'inscription: 50€ pour l'ensemble du Challenge ou 15€ par course.
Licences à jour et certificat médical obligatoire pour tous les membres de l'équipage.
Certificat de jauge à jour présenté au moment de l'inscription, sinon bateau classé « bis ».
Numéro FRA officiel visible sur les voiles ou la coque ou bien cagnards (éventuellement prêtés par le club).

Le Challenge du GYC 2015 se court en six courses
(il sera couru un maximum de 3 manches par courses):

8 mars	4 octobre
22 mars	18 octobre
12 avril	8 novembre

3. REGLES APPLICABLES :

- Les RIR, l'Avis de course, l'Annexe aux Instructions de course du GYC
- Avant la course, un briefing obligatoire avec émargement des chefs de bord valant acceptation du règlement aura lieu pour expliquer le déroulement de la régata et faire le pointage définitif des concurrents.
- Les bateaux doivent être armés pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

4. PROGRAMME DES COURSES

L'heure prévue pour le signal d'avertissement sera confirmée au briefing (salle du GYC).

5. LES PARCOURS :

- La localisation de la zone de course est devant Gruissan (sur une zone entre Fleury d'Aude et La Nouvelle).
- Les parcours seront décrits au briefing (marques, distances, ...).

6. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir immédiatement le comité de course soit :

- par VHF (canal de la course)
- par téléphone 04 68 49 29 39 ou 06 03 22 21 80 / 06 26 99 06 32 (SMS préféré)

7. PENALITES ET LITIGES

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel. Les litiges seront traités le plus rapidement possible après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

8. CLASSEMENT

Le système de classement utilisé sera le suivant :

- Pour chaque course, le 1er recevra 1 point, le 2ème 2 points, etc. ...
- Les bateaux DNS, DNF et DSQ recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- Le classement général sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui ayant le moins de points.
- Avantage discards: (on retire les plus mauvaises courses de chaque concurrent)
 - Sur 1, 2 ou 3 courses courues: pas de discard.
 - Sur 4 ou 5 courses courues : 1 discard.
 - Sur 6 courses courues pendant le Challenge: 2 discards
- Départage des ex-æquo : nombre de meilleures places (1,2,3...) et si besoin, classement de la dernière course.

9. PUBLICITE

La publicité des concurrents sera restreinte, les bateaux pourront être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (voir la règle 20 de l'ISAF) et toute autre information relative à la réglementation 20.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- a) Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
- b) L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage (chapitre 1 règle 4) matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

L'attention des concurrents est attirée sur la règle fondamentale 1 de l'I.S.A.F. qui établit que tout voilier doit porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en danger lorsqu'il est en situation de le faire.

INSCRIPTIONS (rendues la veille des régates avant 19h) :

directement sur le site du Club : <http://www.guissan-yacht-club.fr/regates/inscription>

ou à défaut par courrier / mail sur une fiche Freg : **Gruissan Yacht Club**
Quai de la Tramontane
11430 GRUISSAN

Tél : 04.68 49 29 39

guissan.yacht.club@wanadoo.fr